

Le Souhait

N°
98

Journal d'Informations
Municipales de Bondigoux

Janvier à mars 2022



Après deux années d'absence, les fêtes traditionnelles de notre village sont de retour.

Le loto en plein air aura lieu le dimanche 26 juin.

La fête du village aura quant à elle lieu les 20 et 21 août.

Le comité s'est renforcé et accueille avec grand plaisir ses nouveaux membres.

Cette nouvelle équipe est à l'œuvre pour préparer d'autres évènements qui vous seront dévoilés le moment venu.
Concernant le loto, si certains veulent participer en donnant des lots, n'hésitez pas à nous faire connaître.

Nous restons joignable par email à acsabondigoux@gmail.com.

Au plaisir de vous croiser au cours des manifestations à venir.

Festivement, Le comité des fêtes



INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE DE BONDIGOUX Rentrée scolaire Septembre 2022

Pour la petite section, votre enfant doit être né en 2019.
Les enfants nés en 2018, seront inscrits en Moyenne Section.

Les enfants nés en 2017, seront inscrits en Grande Section.
Vous devez résider dans une des 3 communes : Bondigoux, Layrac sur Tarn ou Mirepoix sur Tarn.

Pour l'inscrire :

- ⇒ Contacter le SIGEP (05.34.27.38.74) pour la délivrance d'une attestation de domicile sur présentation d'un justificatif.
- ⇒ Prendre rendez-vous auprès de la directrice de l'école, Mme Sarramonne Odile, au 05.61.09.05.10 à compter du 16 mars ou par @ : ce.0310337y@ac-toulouse.fr

Il faudra vous munir des pièces suivantes :

Livret de famille

Carnet de santé

Attestation de domicile qui vous sera délivrée par le SIGEP

Certificat de radiation de l'école précédente (pour les MS et les GS)

Attention, le protocole vaccinal a été modifié pour l'entrée à l'école des enfants nés à partir de 2018, il faudra donc justifier de la vaccination de : COQUELUCHE, DIPHTERIE, HAEMOPHILUS INFLUENZAE, HEPATITE B, MENINGOCOQUE C, OREILLONS, PNEUMOCOQUE, POLIOMYELITE, ROUGEOLE, RUBEOLE, TETANOS.

Peuvent être regroupés, les vaccins :

Diphthérite • Tétanos • Polio • Coqueluche • Hépatite B • Pneumocoque • Diphtérie • Tétanos • Polio • Coqueluche

Sommaire

P. 1 - Comité des fêtes. Rentrée scolaire 2022.
Assurance santé pour votre commune.

P. 2 - Elections présidentielles et législatives.
Cimetière communal. Déchèterie Pechnaudié.

P. 3 - Infos France Services. Nouveau service en ligne.
ENEDIS : coupure de courant.

P. 4 - Infos Bondigoux. Petites annonces. Etat civil.
Se débarrasser des chenilles processionnaires.



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 10 et 24 avril 2022

Bureau de vote à la mairie de 8h à 19h

ATTENTION : de nouvelles cartes d'électeurs ont été éditées et vous ont été distribuées (les précédentes doivent être détruites) Elles font suite à la refonte opérée sur les listes électorales c'est-à-dire que chaque électeur se voit attribué à nouveau numéro d'ordre. De plus, elles comportent deux nouveautés

- un QR Code pour accéder à toutes vos démarches : Pour la première fois, un QR code figure sur la carte électorale qui sera envoyée à toutes les personnes inscrites sur les listes électorales dans la perspective des élections présidentielles et législatives.

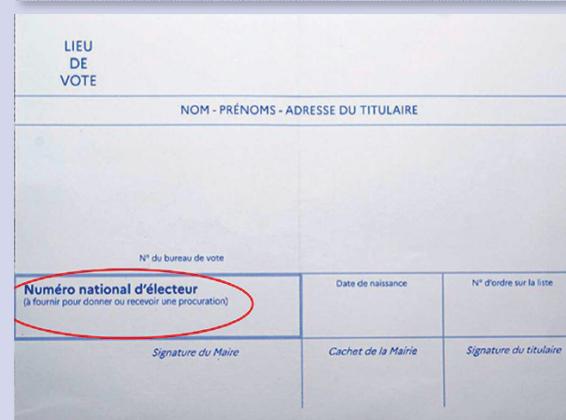
Ce QR code renvoie au site unique www.elections.interieur.gouv.fr vous permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections. Vous pouvez ainsi en quelques clics :

- vérifier votre situation électorale ;
- trouver votre bureau de vote ;
- vous inscrire en ligne, jusqu'au 2 mars 2022, sur les listes électorales ;
- effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin. Vous pouvez également vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.



Ce QR code est le même pour toutes les cartes et donc pour tous les électeurs. Il n'y a aucune collecte de données personnelles.

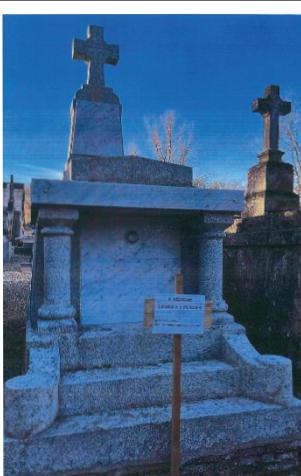
- un numéro national d'électeur, attribué à chaque électeur a été mis en exergue. Ce numéro est désormais nécessaire pour établir une procuration. Ce numéro permanent, unique et propre à chaque électeur est composé de 8 ou 9 chiffres dans la majorité des cas. Ce numéro permet d'identifier de manière certaine un électeur parmi les 48 millions d'inscrits sur les listes électorales. Il figure sur la carte électorale et peut également être trouvé en interrogeant votre situation électorale en ligne sur : www.elections.interieur.gouv.fr/toutes-mes-demarches-electorales/je-verifie-ma-situation-electorale



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 12 et 19 juin 2022

Date limite d'inscription sur les listes électorales

- le 4 mai 2022 en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)
- le 6 mai en mairie



CIMETIERE COMMUNAL VENTE DE CAVEAUX

Suite à la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon, la commune a décidé de remettre en vente 3 caveaux encore en bon état.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2021, le prix de vente a été fixé à 750 € la place.

Renseignements secrétariat de la mairie.

INFO DÉCHÈTERIE PECHNAUQUIÉ

À compter du 1^{er} mars 2022 :

VOLUME DE DÉCHETS VERTS

→ limité à 3 m³ par jour

VOLUME GRAVATS

→ limité à 1 m³ par jour

VOLUME JOURNALIER

→ limité à 3m³ par jour





Deux lieux d'accueil pour vous aider dans vos démarches....

Permanences France Services antenne de Villemur

- 2 avenue Saint-Exupéry 31340 Villemur-sur-Tarn 05.61.09.91.38 contact@valaigo.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	Service emploi Accompagnement RSA	Mission locale (accompagnement 16-25 ans)
Mardi	Service emploi Impôts	CARSAT (4ème mardi du mois)
Mercredi	Accompagnement RSA	Défenseur des droits (2ème mercredi du mois)
Jeudi	Service emploi ADIAD (Cap emploi) insertion / handicap Garantie jeunes	CAF
Vendredi	Garantie jeunes Avocats (3ème vendredi du mois)	

Permanences France Services antenne de Bessières

- 26 Place du Souvenir 05.61.63.45.12 contact@valaigo.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	ANAH : amélioration de l'habitat (1er lundi du mois) Espace Info Energie	Accompagnement RSA
Mardi		Impôts Avocats (1er mardi du mois)
Mercredi	Service emploi	
Jeudi	Mission locale (accompagnement 16-25 ans) Garantie jeunes	
Vendredi		Mission locale (accompagnement 16-25 ans)

Prendre rendez-vous avec son conseiller retraite : nouveau service en ligne (source : service-public.fr)

Vous préparez votre départ à la retraite ? Vous souhaitez faire le point sur votre dossier de retraite ? Le nouveau service en ligne « Prendre un rendez-vous » avec son conseiller retraite mis en place par l'Assurance retraite simplifie la prise de rendez-vous adapté à votre situation avec un conseiller retraite.

Le portail lassuranceretraite.fr propose depuis début mars 2022, un nouveau service destiné à améliorer et à simplifier la prise de rendez-vous avec un conseiller retraite pour les assurés. Accessible depuis votre espace personnel, ce nouveau service en ligne vous permet de prendre un rendez-vous adapté à votre situation et à vos besoins : préparation de la retraite, demande de départ en retraite, point sur votre dossier.

Trois mode de rendez-vous sont proposés :

- Un rendez-vous physique dans l'agence retraite la plus proche de chez vous.
- Un rendez-vous téléphonique où vous êtes contacté par un conseiller de votre caisse.
- Un rendez-vous en visioconférence.

Ce service est accessible aux retraités et aux actifs dans l'ensemble des caisses de l'Assurance retraite.



ENEDIS

L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

COUPURE DE COURANT
POUR TRAVAUX

26 AVRIL 2022 de 14h à 16h

Le Clos Saint-Martin
Route de Montvalen



Le printemps s'installe ... Les bonnes pratiques à observer...



- TAILLER les végétaux plantés en bordure de propriété, de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public. Il doit être laissé la libre circulation complète pour les piétons qui empruntent les trottoirs et la circulation routière ne doit pas être entravée.
Faute d'exécution par le propriétaire, les opérations pourront être effectuées d'office par la commune et aux frais du propriétaire après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet.

- DÉBROUSSAILLER avant le 30 juin les parcelles incultes encombrées de broussailles situées dans un rayon de 50 m à proximité d'habitations.

A défaut d'exécution, un arrêté individuel motivé sera pris afin d'enjoindre le propriétaire à effectuer les travaux dès lors que l'état de son terrain est susceptible de porter atteinte à la sécurité et salubrité publique.

- ÉLAGUER les végétaux plantés en bordure de propriété , de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public. Il doit être laissé la libre circulation complète pour les piétons qui empruntent les trottoirs et la circulation routière ne doit pas être entravée.

Faute d'exécution par le propriétaire, les opérations pourront être effectuées d'office par la commune et aux frais du propriétaire après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet.

- INTERDICTION DE BRULER les déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie de Villemur. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel ou d'une collecte mise en place par la communauté de communes (service payant).

- NUISANCES SONORES Les travaux bruyants de bricolage et de jardinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse...) ne peuvent être effectués qu'aux jours et horaires suivants : (arrêté préfectoral n° 083 du 23 juillet 1996)

- jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

A SAVOIR : Les aboiements de chien peuvent constituer une nuisance sonore, qu'ils surviennent la nuit comme le jour. Les propriétaires de chiens « aboyeurs » sont passibles de sanctions.

Petites Annonces

Assistante Maternel Agrée
06 59 95 72 73



Jennifer
Eyler
eyler.jennifer@bbox.fr

117 route de Montvalen
Bondigoux

ETAT CIVIL BONDIGOUX

MAISANCE

MARIAGE

DÉCÈS



Louise
BOURNAZAUD
veuve ROUX
Le 24/02/2022
à l'âge de 97 ans

Se débarrasser des Chenilles processionnaires



Afin d'éviter que les chenilles ne se retrouvent sur le sol et puissent provoquer des réactions allergènes sur l'homme et les animaux, il est important de les détecter et de les capturer.

La pose de piège (à faire soi-même ou en vente) permet de capturer une population entière de chenilles processionnaires présentes sur un arbre. La période d'installation du piège est de décembre à mai.

En cas de faible infestation, et si elles sont accessibles, il est possible de récolter les pontes en arrachant les aiguilles portant les manchons, puis les pré-nids et les nids en coupant les branches porteuses. Il faut ensuite les incinérer immédiatement. Cette opération doit être faite avec gants, lunette, combinaison... **La chenille processionnaire est très urticante et irritante pour l'homme et les animaux domestiques. En cas de contact, il faut rapidement consulter un médecin ou un vétérinaire.**



Bienvenue aux nouveaux habitants

La commune est heureuse de vous accueillir et vous invite à vous présenter à la mairie. L'occasion de vous rencontrer, de vous informer et de mettre à jour notre fichier population...



MAIRIE DE BONDIGOUX : 1, rue Principale 31340 Bondigoux - Tél: 05.61.09.38.16
E.mail: secretariat@bondigoux.fr - Site : www.bondigoux.fr
Ouverture au public : lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
mardi et jeudi de 13h à 17h et mercredi de 8h30 - 12h
En cas d'urgence : Le Maire : 06.62.33.34.64

Le Souhet